



SOMMET EUROMED DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES

Alexandrie, 18 – 19 octobre 2009

DÉCLARATION FINALE

1. Les représentants des Conseils économiques et sociaux (CES) et institutions similaires, auxquels s'associent les représentants des organisations de la société civile des partenaires euro-méditerranéens ne disposant pas de CES ou d'institutions similaires, réunis sur la base du mandat donné par la déclaration de Barcelone de 1995, poursuivi dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée (UpM), adressent leurs vifs remerciements au ministère des affaires étrangères d'Égypte, à la bibliothèque d'Alexandrie et aux représentants de la société civile égyptienne présents pour leur hospitalité et leur contribution au succès du sommet.
2. Au cours de ce sommet, les délégations issues de la plupart des pays de l'UpM et du Comité économique et social européen (CESE) ont abordé les questions relatives au rôle et à la participation de la société civile à l'UpM, aux conséquences de la crise économique et financière, à une stratégie économique et de l'emploi fondée sur une société de la connaissance, au changement climatique en Méditerranée, aux changements démographiques et culturels, ainsi qu'à l'établissement de conseils économiques et sociaux nationaux dans les pays partenaires Euromed.

Les participants ont adopté les recommandations suivantes:

Les participants:

Sur le rôle et la participation de la société civile à l'Union pour la Méditerranée

3. invitent les gouvernements à mettre en place et à consolider, au niveau national, des mécanismes de dialogue structurés, afin d'assurer la consultation des acteurs de la société civile dans le but de promouvoir la transparence des prises de décisions; se félicitent du début des travaux du Conseil économique et social de Jordanie, créé en 2007, et soutiennent les efforts menés en Égypte et au Maroc afin de mettre en place des conseils économiques et sociaux; soulignent les résultats

.../...

positifs du projet TRESMED 3, qui facilite les rencontres entre conseils économiques et sociaux dans la région et qui contribue à une meilleure compréhension et à la paix;

4. rappellent l'existence des réseaux, projets et programmes déjà établis dans le cadre du processus de Barcelone, soulignant la vitalité et la richesse qu'ils représentent, et réaffirment que le réseau de coopération des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, constitué sur la base de la déclaration de Barcelone, poursuivra ses travaux et coopérera étroitement avec les instances de l'UpM;
5. estiment qu'il convient de renforcer le profil institutionnel du réseau euro-méditerranéen de coopération des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, et de le doter du statut d'organe consultatif des structures de l'UpM, à l'instar de ce qui a été réalisé au niveau parlementaire et au niveau des collectivités locales et régionales;
6. entendent dans ce contexte débiter les travaux sur les modalités de mise en œuvre de cette proposition et instaurer un groupe de travail à cette fin;
7. estiment que la reconnaissance d'une représentation de la société civile dans le cadre de l'UpM contribuerait à mieux faire connaître les initiatives de l'UpM auprès des populations et à développer la démocratie participative dans la région Euromed en impliquant tous les acteurs légitimes, partenaires sociaux et autres acteurs de la société civile;

Sur les conséquences de la crise économique et financière sur la région Euromed

8. notent que la crise économique et financière affecte, à des degrés variables, la croissance, l'emploi et le bien-être des populations de tous les pays de la région Euromed;
9. appellent les gouvernements à promouvoir les investissements publics et privés et à stimuler la consommation, en particulier de produits verts et respectueux de l'environnement, afin de relancer la croissance dans une perspective de développement durable et de méthodes de production plus propres incluant économie, environnement et développement social;
10. estiment que la reprise passe par une promotion accrue de l'intégration et de la coopération régionale, et demandent aux gouvernements et aux acteurs de la société civile d'accroître leurs efforts dans ce domaine;
11. remarquent que les effets de la crise économique et financière se sont ajoutés aux défis politiques, économiques et sociaux déjà existants dans les pays partenaires, notamment en ce qui concerne le problème de l'emploi, qui touche particulièrement les femmes et les jeunes, et induit ainsi une augmentation de la précarité et de la pauvreté;
12. soulignent qu'il est nécessaire de développer l'entrepreneuriat, en soutenant les petites et moyennes entreprises et en promouvant les coopératives et les autres formes d'économie sociale, afin de créer des emplois notamment pour les personnes vulnérables et en risque d'exclusion. Il est particulièrement important, en période de crise économique, de développer toutes les formes d'économie sociale;

13. appellent à ce qu'une attention particulière soit apportée aux problèmes économiques, sociaux et juridiques que rencontrent les femmes;
14. invitent les ministres, qui se réuniront lors de la deuxième réunion ministérielle organisée par l'UpM sur les recommandations d'Istanbul relatives au "renforcement du rôle des femmes dans la société" (Maroc, les 11-12 novembre), à prendre en compte l'intégration et la participation des femmes lorsque seront relevés les défis futurs liés à la récession;
15. appellent les gouvernements à mettre en place, en concertation avec les partenaires sociaux et les représentants de la société civile, des politiques d'emploi et de protection sociale cohérentes et effectives afin d'atténuer les effets de la crise;
16. soulignent l'importance cruciale d'un véritable développement social durable pour faire face aux transformations socio-économiques dans la région; appellent l'UpM à mettre en œuvre les décisions prises par les ministres de l'emploi lors de la conférence ministérielle sur l'emploi des 9 et 10 novembre 2008 afin de reconnaître les partenaires sociaux et de mettre en œuvre le dialogue social; appellent l'OIT à amplifier ses efforts dans la région, en particulier grâce à la mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi adopté à l'unanimité en 2009;

Sur une stratégie économique et de l'emploi fondée sur une société de la connaissance dans la région Euromed

17. constatent que la crise économique et financière renforce l'exigence d'un modèle de croissance durable et équitable, et estiment que l'économie fondée sur la connaissance (EFC) est de nature à contribuer à cette évolution profonde et globale;
18. estiment pertinents les cinq axes identifiés par la Banque mondiale pour développer une économie fondée sur la connaissance: amélioration permanente de la gouvernance; adéquation des systèmes de formation-éducation aux besoins d'une économie durable; développement de la recherche, de l'innovation, des technologies de l'information et de la communication (TIC); médiation comme méthode de résolution des conflits; et adoption de valeurs de partage et de coopération par tous les acteurs sociaux;
19. affirment que les conseils économiques et sociaux, qui sont porteurs des valeurs de dialogue et de coopération, peuvent offrir un cadre institutionnel irremplaçable dans la recherche du consensus nécessaire à la mise en œuvre d'une économie fondée sur la connaissance;
20. se prononcent pour la réduction de la fracture numérique qui souligne les inégalités d'accès aux connaissances et met en évidence les écarts dans la maîtrise des technologies modernes de communication et d'information entre les pays membres et partenaires de la région Euromed;
21. recommandent la définition et la mise en œuvre d'un programme d'action proactif soutenu, en faveur notamment des pays partenaires, dans l'esprit de la stratégie de Lisbonne, en mutualisant les efforts de tous les acteurs publics et privés;

22. remarquent que, pour modifier les flux des investissements directs étrangers, actuellement favorables à d'autres pays émergents, l'amélioration de l'attractivité des pays partenaires par le développement de l'entrepreneuriat et par une meilleure formation professionnelle et une meilleure qualification de la main-d'œuvre est déterminante à court et moyen terme;
23. appellent les gouvernements euro-méditerranéens, avec le concours des institutions européennes, à identifier les compétences existantes et à mettre en place des systèmes de formation professionnelle adaptés au développement des compétences et aux besoins du marché du travail, en particulier en ce qui concerne les femmes et les jeunes. Il est indispensable d'identifier les métiers et les compétences d'avenir et de mettre en place un dispositif pour développer des programmes de formation. Il est également nécessaire de créer un cadre de reconnaissance des qualifications dans lequel les travailleurs soient pleinement détenteurs de leurs titres et qualifications, et de dégager davantage de moyens à cette fin. Dans ce cadre, les participants prennent note du rôle joué par la Fondation européenne pour la formation dans la région;

Sur le changement climatique et la Méditerranée: défis environnementaux et énergétiques

24. constatent que la région méditerranéenne est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, liés à la rareté de l'eau et à la désertification accrue. Il convient par ailleurs de réagir immédiatement au problème important de la sécurité alimentaire, de garantir la souveraineté alimentaire, et de mettre en œuvre des politiques ambitieuses et coordonnées pour faire face à cette situation d'une extrême gravité;
25. affirment que la question du changement climatique doit être intégrée à la fois dans les politiques environnementales, énergétiques, agricoles, de santé et de tourisme, et traitée en relation avec les problématiques de l'immigration et de la protection civile, en respectant le principe de responsabilités partagées mais différenciées;
26. se félicitent que la mise en œuvre de politiques environnementales durables ait été définie comme l'une des priorités de l'UpM et que certains des projets prioritaires retenus soient liés au développement de la coopération dans le domaine des énergies renouvelables et du développement durable;
27. affirment que les investissements dans la recherche et l'innovation pour la production d'énergies renouvelables favoriseront la reprise économique en assurant un développement global dans l'ensemble de la région méditerranéenne;
28. constatent toutefois le manque de cohérence des politiques environnementales et de développement durable en Méditerranée et proposent que les pays de l'UpM définissent une approche commune, avec des objectifs et des engagements réciproques, en créant une "Alliance de la Méditerranée pour le climat et la durabilité" au niveau interétatique;
29. se félicitent que les ministres, lors de la conférence ministérielle du 25 juin 2009 sur les projets de développement durable, aient souligné l'importance de l'engagement des ONG, de la société civile et des institutions de recherche dans l'élaboration des projets; soulignent l'importance que revêt la

révision des projets visant à instaurer un mécanisme de surveillance du niveau de la mer Méditerranée afin d'atténuer les défis posés par le changement climatique;

30. espèrent que le sommet de Copenhague à venir sera couronné de succès et que son issue aura une incidence positive sur la région méditerranéenne;

Sur les changements démographiques et culturels dans la région Euromed

31. soulignent que les changements démographiques et culturels ont une incidence sur le développement local, régional et national de la région euro-méditerranéenne. Ceux-ci ont un impact essentiel sur les économies, les marchés de l'emploi, les tissus sociaux et les paramètres culturels;

32. notent qu'au cours des cinquante dernières années, les pays partenaires ont connu un allongement considérable de l'espérance de vie; appellent dans ce contexte les gouvernements et toutes les autres parties prenantes à anticiper les sérieux problèmes qui sont susceptibles de se poser à l'avenir en raison d'une augmentation importante de la population âgée, notamment en créant des systèmes de retraites et de solidarité intergénérationnelle là où ils font défaut; soulignent cependant qu'il est également nécessaire de tenir compte de la place importante que tiennent les jeunes dans la population actuelle, afin de favoriser massivement la création d'emplois et de les protéger contre toutes les formes d'exclusion;

33. affirment que les organisations de la société civile et les partenaires sociaux ont un rôle particulièrement important à jouer pour renforcer la cohérence et l'efficacité des processus d'intégration sociale des immigrants et ainsi veiller au respect des droits humains. Ces organisations doivent aussi être associées à la résolution des problèmes liés au retour au pays des travailleurs migrants;

34. constatent qu'une convergence sur les valeurs de respect mutuel qui sont partie intégrante des civilisations du pourtour méditerranéen est nécessaire afin d'établir une coopération plus étroite entre les cultures, de parvenir à la paix et à la stabilité, ainsi que de promouvoir des projets conjoints dans la région;

35. considèrent que l'éducation et la recherche constituent des instruments importants pour renforcer le dialogue interculturel et pour améliorer la compréhension mutuelle entre cultures et pays dans la région euro-méditerranéenne;

36. soutiennent dans ce contexte l'initiative de l'UpM visant à élaborer une nouvelle stratégie euro-méditerranéenne en matière de culture, qui s'articulera autour du dialogue interculturel et de la politique culturelle. Dans ce contexte, les participants se félicitent de la mise en place d'un groupe d'experts dans le domaine de la culture et suggèrent d'ajouter un groupe de représentants de la société civile;

37. soutiennent les activités de la fondation Anna Lindh dans le domaine du dialogue interculturel et plus particulièrement auprès des jeunes;

Sur le programme de travail 2010

38. décident que, pour le sommet de 2010, les thèmes suivants seront traités:

- a) la formation professionnelle comme facteur de compétitivité et de création d'emplois: priorités des agents économiques et sociaux;
- b) travail décent et développement durable autour de la Méditerranée: notamment dans les secteurs de l'eau douce, de l'eau de mer et de l'assainissement;
- c) suivi de la mise en œuvre des recommandations de la conférence de l'Union pour la Méditerranée sur le renforcement du rôle des femmes dans la société;

39. décident que, pour le sommet de 2011, les thèmes suivants seront traités:

- a) immigration et coopération dans la région euro-méditerranéenne (un rapport d'étape sera présenté en 2010);
- b) promotion de l'entrepreneuriat, de l'innovation et de la créativité dans la région euro-méditerranéenne.

**LES PARTICIPANTS DU SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN DES CONSEILS
ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX ET INSTITUTIONS SIMILAIRES SE PROPOSENT DE
PRÉSENTER LA PRÉSENTE DÉCLARATION À LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES LES 24 ET 25 NOVEMBRE 2009 À ISTANBUL, TURQUIE.**

*

* *